

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-trente-et-unième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 15 janvier 2026 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 26 FÉVRIER 2026

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
APETOH, Komlan Kévin Étudiant	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X	
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LAM, Abdoul Aziz Étudiant	X À partir de 9 h 10	
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	LANGLAIS, Dominique Chargé de cours	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		LE GALL, Véronique Co-directrice — Module des sc. administratives		X
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur	X À partir de 9 h 23	
DÉRY, Chantal Professeure	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur — Module des sc. administratives	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim (VRER)	X		PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		SERGEANT, Pascal Chargé de cours	X	
LABERGE, Murielle Rectrice	X				
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources (VRAR)		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d’administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
*Absence motivée.					

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 01.

1.- Adoption de l’ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- Adoption de l’ordre du jour

Sur consentement des membres

- Procès-verbal :
 - Quatre-cent-vingt-neuvième réunion (13 novembre 2025)
 - Adoption
 - Affaires en découlant
 - Quatre-cent-trentième réunion (17 novembre 2025)
 - Adoption
 - Affaires en découlant

3. Nomination d'une membre à la sous-commission des études (SCÉ)
4. Nomination de deux membres à la sous-commission de la formation des maîtres (SCFM)
5. Nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)
6. Nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD)
7. Émission des diplômes

Affaires courantes

8. Information de la présidente
9. Nomination des membres du corps professoral au comité de promotion
10. Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
11. Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion
12. Projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières
13. Projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information
14. Projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'Université du Québec en Outaouais, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension
15. Projet de création d'un cheminement recherche et intervention au doctorat en psychologie (Ph. D. R/I)
16. Projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517)
17. Projet de modification du baccalauréat en génie électrique (7543)
18. Projet de modification du baccalauréat en écologie et environnement (6534)
19. Projet de modification du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration science et technologie (7950)
20. Projet de bonification à la répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027
21. Période d'informations et de questions
22. Dépôt de documents
 - 22,1 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
23. Prochaine réunion (5 février 2026)
24. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal

2.1. Quatre-cent-vingt-neuvième réunion (13 novembre 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingt-neuvième réunion (13 novembre 2025), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingt-neuvième réunion (13 novembre 2025), les suites régulières ont été données.

2.2. Quatre-cent-trentième réunion (17 novembre 2025)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-trentième réunion (17 novembre 2025), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-trentième réunion (17 novembre 2025), les suites régulières ont été données.

3.- Nomination d'une membre à la sous-commission des études (SCÉ)

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeur·es
- Deux (2) représentant·es des personnes chargées de cours

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 23 septembre 2025, le secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès des membres du corps professoral afin de combler certains postes vacants dans les comités institutionnels et instances de l'UQO.

À la suite de cet appel, Valérie Lebel, professeure au département des sciences infirmières, a manifesté son intérêt à briguer un mandat au sein de la sous-commission.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105 du Règlement général), est donc invitée à nommer Valérie Lebel en tant que membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 16 janvier 2026, se terminant le 15 janvier 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3481 concernant la nomination d'une membre à la sous-commission des études (SCÉ) ; laquelle est jointe en appendice.

4.- Nomination de deux membres à la sous-commission de la formation des maîtres (SCFM)

La sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme.

Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

La sous-commission est composée des membres suivants :

- la doyenne des études ;
- sept (7) membres du corps professoral régulier qui ne sont pas membres de la commission des études et qui représentent le plus possible les divers secteurs disciplinaires de l'Université ;
- deux (2) personnes chargées de cours nommées par la commission des études.

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 27 novembre 2025, le Secrétariat général recevait une correspondance de la présidente du SCCC-UQO concernant l'élection de deux personnes chargées de cours à la sous-commission de la formation des maîtres.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 106 du Règlement général), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux membres à la sous-commission de la formation des maîtres soit Dominique Langlais et Hassan Moutaharir, tous deux chargés de cours au département des sciences de l'éducation pour un mandat de trois (3) ans débutant le 16 janvier 2026 et se terminant le 15 janvier 2029.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3482 concernant la nomination de deux membres à la sous-commission de la formation des maîtres (SCFM) ; laquelle est jointe en appendice.

5.- Nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

La création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études a été adopté par la résolution 323-CE-2433 le 5 février 2015. Ce comité est chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- La doyenne des études ;
- La directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire ;
- Quatre professeures et professeurs ;
- Deux personnes chargées de cours ;
- Deux personnes étudiantes.

Le 27 novembre 2025, le Secrétariat général recevait une correspondance de la présidente du SCCC-UQO concernant l'élection d'une personne chargée de cours à la sous-commission de la formation des maîtres.

Conformément à ses pouvoirs de nomination (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, la commission des études est donc invitée à nommer une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement, soit **Carole Paradis**, chargée de cours au département des sciences de l'éducation pour un mandat de trois (3) ans débutant le 16 janvier 2026 et se terminant le 15 janvier 2029.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3483 concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE) ; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD)

L'Université soutient le développement, la mise à jour et la promotion de la formation à distance en collaboration avec les directions de modules et les responsables des programmes, le Décanat des études et le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire. L'Université offre des services accessibles et adaptés aux personnes étudiant à distance et aux personnes enseignantes.

Le 22 octobre 2021, la commission des études a adopté la résolution 386X-CE-2445 concernant la création d'un comité institutionnel de la formation à distance (FAD) (ci-après appelé le présent comité).

Le présent comité découle de la Politique sur la formation à distance, adoptée par le conseil d'administration le 12 juin 2023 par la résolution 460-CA-7123.

Le présent comité assure la mise à jour et le suivi (modifications, révision et proposition d'arrimage des politiques et règlements connexes) de la Politique sur la formation à distance, destinés aux instances et effectue les suivis requis.

Le présent comité est composé des personnes suivantes :

- La direction du Centre d'innovation et de soutien en pédagogie universitaire ;
 - La doyenne ou le doyen des études ;
- Des représentantes et représentants de la communauté universitaire désignés par la commission des études pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une fois
- Deux (2) représentantes des personnes professeures ;
 - Deux (2) représentantes des personnes chargées de cours ;
 - Deux (2) représentantes des personnes étudiantes.

Le 22 septembre 2025, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté étudiante afin de pourvoir un poste vacant au comité.

Le Secrétariat général a reçu plusieurs candidatures. Après examen, l'AGE a recommandé une personne étudiante (Annexe 1) et nous a transmis sa résolution (Annexe 2).

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité institutionnel de la formation à distance (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, est donc invitée à nommer Getho Oxeus, étudiant au Doctorat en administration — gestion de projet, en tant que membre au comité institutionnel de la formation à distance, pour un mandat débutant le 16 janvier 2026 et se terminant le 15 janvier 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3484 concernant la

nomination d'un membre au comité institutionnel de la formation à distance (CIFAD) ; laquelle est jointe en appendice.

7.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3485 concernant l'émission des diplômes ; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

8.- Information de la présidente

La rectrice informe que l'on observe de légères hausses des inscriptions en date du 12 janvier 2026. D'autres mises à jour seront communiquées ultérieurement.

Les journées d'accueil tenues à Gatineau et à Saint-Jérôme se sont déroulées le 9 janvier et ont été un succès.

En ce qui concerne le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP), monsieur Adel El Zaïm, son départ est confirmé. Il demeurera toutefois en fonction pour la période restante de son mandat, soit jusqu'en août 2026, au sein de l'Université du Québec. Un calendrier de travail sera prochainement élaboré en vue du lancement du concours pour le poste de VRRCP.

Le projet d'agrandissement de l'UQO, dans le cadre du campus unifié, poursuit son avancement. Une première ébauche est présentée aux membres.

La consultation relative au renouvellement du mandat du doyen de la recherche et de la création est en cours. Le doyen rencontrera la communauté universitaire la semaine prochaine par le biais de deux présentations à Gatineau et à Saint-Jérôme.

La présidente rappelle que la prochaine réunion extraordinaire de la commission des études, concernant le renouvellement du mandat du doyen de la recherche et de la création, aura lieu le 5 février.

9.- Nomination des membres du corps professoral au comité de promotion

Conformément à la Lettre d'entente 2025-18, négociée entre l'Université du Québec en Outaouais et le syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, concernant la modification de l'article 23.07 de la convention collective - qui porte sur la nomination des membres professeures et professeurs au comité de promotion - (annexe 1), la Secrétaire générale a reçu deux (2) candidatures pour le comité de promotion (annexe 2 - déposées en séance).

La Commission des études doit sélectionner parmi les candidatures individuelles reçues, deux (2) professeures, professeurs et un (1) substitut. En cas d'absence de candidature, la commission des études doit mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim afin qu'il nomme les professeures requises et les professeurs requis.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3486 concernant la nomination des membres du corps professoral au comité de promotion ; laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième cycle et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 3 décembre 2025 et de la consultation par courriel, ainsi que la liste des personnes dont l'habilitation doit être transférée du doctorat en relations industrielles offert en extension avec l'Université Laval (1507) vers le nouveau programme autonome de doctorat en relations industrielles (1657).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3487 concernant le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ; laquelle est jointe en appendice.

11.- Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion, et ce, conformément à l'article 10.19 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO :

La commission des études révisé, au plus tard le 1er février de chaque année, les regroupements de programmes et transmet son projet de regroupements de programmes modifié au conseil d'administration qui, après étude, adopte les regroupements de programmes au plus tard le 1er mars.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3488 concernant la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion ; laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières.

Suite à la création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières au trimestre d'automne 2025 dans le cadre de la mise en place du programme de doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR, les comités de programmes de 2^e cycle et de 3^e cycle en sciences infirmières recommandent le transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières.

Le doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) était jusqu'à présent rattaché à l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3489 concernant le projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières ; laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information.

L'appellation actuelle, Unité de gestion des programmes (UGP) de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information, ne reflète plus adéquatement la nature des programmes offerts. En effet, de nouveaux programmes ont récemment été créés, notamment la maîtrise en génie électrique et le DESS en gestion intelligente de l'énergie. De plus, le titre de la maîtrise en sciences et technologies de l'information a été modifié pour maîtrise en informatique au trimestre d'automne 2025.

Ces programmes élargissent le champ disciplinaire de l'UGP au-delà des sciences et technologies de l'information, incluant désormais des domaines liés à l'ingénierie et à l'énergie. Afin d'assurer une cohérence entre le nom de l'UGP et les programmes qu'elle regroupe, il est proposé de modifier son nom pour Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en informatique et en ingénierie.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3490 concernant le projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information ; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'Université du Québec en Outaouais, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'Université du Québec en Outaouais, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension.

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) demande l'extension de la maîtrise en travail social de l'Université du Québec en Outaouais afin de l'offrir à Drummondville. Ce projet d'extension vise à répondre aux besoins de ressources en travail social sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Le programme de baccalauréat en travail social a d'abord été délocalisé de l'UQAT vers l'UQTR (campus Drummondville) en septembre 2020 pour former une première cohorte en travail social. L'UQTR a obtenu le 28 mars 2022 l'autorisation du financement de l'effectif étudiant pour offrir le programme de baccalauréat en travail social de l'UQAT en extension sur son campus de Drummondville. Forte d'une expertise déjà en place et de ressources établies, l'UQTR a déposé une demande d'autonomisation pour le baccalauréat en travail social en novembre 2024, qui est en cours de traitement.

Le développement d'une programmation de cycle supérieur s'inscrit dans la même logique qu'au premier cycle et vise à développer une recherche en lien avec les spécificités et les impératifs de la région et ainsi répondre aux défis et aux besoins de main-d'œuvre. L'UQTR peut compter sur une équipe professorale pour assurer un déploiement optimal de ce programme.

Les programmes offerts en partenariat, comme c'est le cas en extension, s'inscrivent dans une pratique de collaboration bien établie entre les constituantes du Réseau de l'Université du Québec. Ce type de collaboration permet de favoriser un développement collectif à travers le partage de ressources, d'expertises et de connaissances.

Un protocole d'entente interétablissements où les modalités régissant l'offre de formation du programme accompagnent le projet d'extension.

Après discussions, il a été convenu d'ajouter au protocole une clause stipulant que, dans le cadre de la présente entente, l'UQO permet à l'UQTR d'offrir les programmes visés exclusivement sur le territoire des régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3491 concernant le projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'Université du Québec en Outaouais, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension ; laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de création d'un cheminement recherche et intervention au doctorat en psychologie (Ph. D. R/I)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un cheminement recherche et intervention au doctorat en psychologie (Ph. D. R/I).

La création de ce cheminement s'inscrit en réponse aux conclusions du rapport de madame Hélène David, déposé auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en 2023, qui met en évidence des besoins criants en accès aux services psychologiques au Québec et la nécessité d'une formation plus flexible et adaptée aux réalités actuelles. Conformément à ces recommandations et pour mieux répondre aux besoins en santé et services sociaux, nous proposons la création d'un nouveau cheminement professionnalisant, soit un Ph. D. R/I en psychologie à l'UQO. L'ouverture d'une nouvelle formation clinique en psychologie permettra de rehausser les admissions en psychologie clinique et de former davantage de personnes cliniciennes qualifiées, comblant ainsi des besoins au sein d'un secteur en pénurie de main-d'œuvre.

Ce nouveau cheminement vise à enrichir l'offre de formation de troisième cycle en psychologie à l'UQO en proposant une formation intégrée alliant rigueur scientifique et pratique clinique. Il s'adresse aux personnes étudiantes souhaitant développer une double expertise en recherche et en intervention, dans une perspective cohérente avec les besoins actuels du réseau de la santé et des services sociaux.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 9 décembre 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3492 concernant le projet de création d'un cheminement recherche et intervention au doctorat en psychologie (Ph. D. R/I) ; laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 10 mars 2022.

Un membre s'enquiert de la place accordée aux admissions des personnes candidates provenant des sciences de la gestion et demande si celles-ci sont incluses dans les modifications proposées. La doyenne des études procédera à des vérifications.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3493 concernant le projet de

modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517) ; laquelle est jointe en appendice.

17.- Projet de modification du baccalauréat en génie électrique (7543)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en génie électrique (7543).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 8 mai 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3494 concernant le projet de modification du baccalauréat en génie électrique (7543) ; laquelle est jointe en appendice.

18.- Projet de modification du baccalauréat en écologie et environnement (6534)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en écologie et environnement (6534).

Le Département des sciences naturelles et le Module des sciences naturelles proposent la création de deux nouveaux cours obligatoires au baccalauréat en écologie et environnement : *Fondements des sciences pures pour l'écologie* et *Systèmes terrestres et sciences de l'environnement*. Ces cours développés en apprentissage par problèmes couvriront, bonifieront et contextualiseront à l'écologie et à l'environnement les notions de base en mathématiques, physique, chimie, géologie, sciences de l'atmosphère et astronomie. Toutes les personnes étudiantes admises devront suivre ces cours lors de la première année du programme. Ainsi, l'ajout des deux nouveaux cours favorisera l'accessibilité au programme, assurera une maîtrise des notions fondamentales et contextualisées chez toutes les personnes étudiantes et éliminera les cheminements atypiques découlant des cours d'appoint. De plus, cette modification facilitera le développement de passerelles DEC-BAC.

L'intégration des deux nouveaux cours a nécessité un remaniement du plan de formation et du cheminement, ainsi que la modification de certains préalables. De plus, les cours ECO1093 *Droit de l'environnement* et GEO1373 *Évaluation environnementale et aménagement du territoire* ont été remplacés par le nouveau cours *Droit et évaluation environnementale*. Enfin, les descriptifs des cours ECO1233 *Écologie urbaine* et ECO5001 *Tournée écologique* ont été mis à jour.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3495 concernant le projet de modification du baccalauréat en écologie et environnement (6534) ; laquelle est jointe en appendice.

19.- Projet de modification du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration science et technologie (7950)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration science et technologie (7950).

Le Département des sciences naturelles et le Module des sciences naturelles proposent la création de deux nouveaux cours en apprentissage par problèmes au baccalauréat en écologie et environnement : *Fondements des sciences pures pour l'écologie* et *Systèmes terrestres et sciences de l'environnement*. Le Module des sciences de l'éducation a contribué à la réflexion qui a mené à la création de ces cours et juge qu'ils sont tout aussi pertinents et nécessaires pour la formation en enseignement de la science et de la technologie au secondaire. Ces cours permettront aux personnes étudiantes de vivre des situations par problèmes de nature (socio)scientifique telles qu'elles seront appelées à les enseigner en fonction du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), lequel est basé sur la résolution de problèmes plutôt que la seule transmission de connaissances.

Le Module des sciences de l'éducation propose donc des modifications au plan de formation et au cheminement du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration science et technologie afin d'intégrer les deux nouveaux cours.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3496 concernant le projet de modification du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration science et technologie (7950) ; laquelle est jointe en appendice.

20.- Projet de bonification à la répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027

Répartition initiale des postes par département, par site de travail et par secteur disciplinaire 2026-2027 :

Un projet de répartition des postes de professeures et de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 a été soumis à la Commission des études le 13 novembre 2025 (annexe 3 — résolution 429-CE-3479) puis adopté par le Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025 (annexe 4 — résolution « 496-CA-7598 »).

Projet de bonification de la répartition des postes par département, par site de travail et par secteur disciplinaire 2026-2027 :

Au cours des dernières semaines, la direction de l'Université du Québec en Outaouais a revu les perspectives budgétaires à la hausse pour la prochaine année. Dans ce contexte, l'administration a pris la décision de proposer une bonification à l'exercice de répartition 2026-2027. Le projet de bonification prévoit l'ajout de deux (2) postes de professeur.e.s réguliers en surplus de ceux déterminés par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025. Le projet consiste donc à augmenter le nombre de postes à 270, au lieu de 268, pour l'année 2026-2027 et à ajuster la répartition des postes en conséquence.

Compte tenu que l'article 8.05 de la convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que : *« Au plus tard le 31 décembre, le conseil d'administration décide d'une répartition des postes entre les départements ainsi que la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes pour chaque département de l'Université. La répartition des postes dûment approuvée par le conseil d'administration est transmise à chacune des directrices, chacun des directeurs de département qui en informe son assemblée départementale. »*. Le SPUQO et l'UQO ont convenu d'une lettre d'entente (annexe 5) afin de repousser le délai de l'article 8.05 au 28 février 2026.

La bonification de la répartition par rapport à la répartition adoptée par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025 peut se résumer comme suit : (voir annexe 6 pour l'ensemble de la répartition) :

Département de droit

- Un (1) poste additionnel.

Département de relations industrielles

- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur au Département de relations industrielles à Gatineau pendant l'année 2026-2027, le poste sera transféré au Département des sciences administratives, secteur disciplinaire « management », à Gatineau.

Département de travail social

- Un (1) poste additionnel au secteur disciplinaire « organisation communautaire » à Saint-Jérôme.

Département des sciences administratives

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 31 postes, soit un de plus qu'à la répartition effective 2025-2026. Un poste sera ajouté au secteur disciplinaire « management » à Gatineau advenant la libération d'un poste au département de relations industrielles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CE-3497 concernant le projet de bonification à la répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 ; laquelle est jointe en appendice.

21.- Période d'information et questions

Modalités d'enseignement

Un membre rappelle qu'une directive reçue le 9 décembre précise les modalités liées à la prestation des cours. Selon celle-ci, lorsqu'une séance à distance est prévue, elle doit obligatoirement être offerte en mode synchrone.

En réponse, la rectrice et le vice-recteur à la réussite soulignent que les étudiantes et étudiants s'inscrivent à des cours en présentiel. Offrir une séance en mode asynchrone dans ce contexte constitue une forme de rupture de contrat, compte tenu des modalités d'enseignement annoncées au moment de l'inscription. La directive vise à respecter l'entente conclue avec les étudiantes et étudiants quant au format et aux conditions de prestation des cours.

22.- Dépôt de documents

19,1 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

23.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 5 février 2026.

24.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 12.

Original signé par:

La présidente d'assemblée

Original signé par:

La secrétaire générale